

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA JUSTICE**

**Direction générale des ressources humaines**  
**Direction des personnels greffiers et administratifs**

**-AVIS DE RECRUTEMENT-**

Le ministère de la justice, Direction Générale des Ressources Humaines, organise un concours de recrutement dans les grades suivants.

<b>grade</b>	<b>Type de recrutement</b>	<b>Conditions d'adhésion</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>répartition</b>
<b>Traducteur interprète principal</b>	<b>Concours sur titres</b>	Magister d'enseignement supérieur en traduction ou interprétariat ou titre équivalent	01	
<b>Administrateur principal</b>		Magister ou titre équivalent dans les domaines et spécialités suivantes: - Sciences juridiques et administratives ou Droit - Sciences de l'information et de la communication - Démographie - sciences de journalisme et de l'information - Sciences économiques - Sciences financières - Sciences commerciales - Sciences de gestion - Sciences politiques et relations internationales - Sociologie: hormis la sociologie éducative - Psychologie: travail et organisation ou gestion des pressions du travail, psychologie générale et psychologie sociale - Sciences islamiques: spécialité Chariâ et Droit	05	
<b>Ingénieur principal en Informatique</b>		magistère en informatique ou titre reconnu équivalent.	01	

<b>Architecte principal</b>	Magistère dans la spécialité ou d'un titre reconnu équivalent	01	
<b>Ingénieur d'Etat en Informatique</b>	Diplôme d'ingénieur d'Etat ou de master en informatique ou titre reconnu équivalent.	02	
<b>Traducteur interprète</b>	Licence d'enseignement supérieur en traduction ou interprétariat ou titre équivalent	02	
<b>Assistant ingénieur en informatique de niveau 1</b>	- Diplôme d'études universitaires appliquées (DEUA), obtenu sur la base d'un Baccalauréat et à l'issue de trois 03 années d'enseignement supérieur en informatique de gestion ou en informatique	02	
<b>Assistant ingénieur en statistique de niveau 1</b>	- Diplôme d'études universitaires appliquées (DEUA), obtenu sur la base d'un Baccalauréat et à l'issue de trois 03 années d'enseignement supérieur en statistiques, - Technicien supérieur obtenu sur la base d'un Baccalauréat et à l'issue de trois 03 années d'enseignement supérieur en statistiques et planification.	01	
<b>Secrétaire de direction</b>	-Technicien en secrétariat ou en secrétariat bureautique. - attestation technique en secrétariat de bureau. -Certificats des secrétaires principaux délivré par centre de formation administrative.	02	
<b>Secrétaire</b>	-Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) ou Certificat d'apptitude professionnelle (CAP) en bureautique, - Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) ou Certificat d'apptitude professionnelle (CAP) en secrétariat, - Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) ou Certificat d'apptitude professionnelle (CAP) en informatique, - Certificat de maîtrise professionnelle, spécialité agent de micro-informatique, - Certificat d'apptitude professionnelle, spécialité dactylographie, - Certificat d'apptitude professionnelle, spécialité agent dactylographe, - Diplôme de secrétaire de l'administration générale, délivré par les centres de formation administratives, - Diplôme de formation en bureautique de 06 mois, délivré par les établissements de formation publics ou privés et obtenu sur la base de la 2ème secondaire accomplie.	10	

**Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :**

- une Demande manuscrite,
- une copie de la pièce d'identité nationale,
- copie du diplôme, ou la qualification exigée, et copie du relevé des notes du cursus de formation,
- fiche de renseignement remplie par le candidat (retirée du site du ministère de la justice [www.mjustice.dz](http://www.mjustice.dz) ou le site internet de la direction générale de la fonction publique [WWW.CONCOURS-FONCTIONPUBLIQUE.GOV.DZ](http://WWW.CONCOURS-FONCTIONPUBLIQUE.GOV.DZ) ),
- Certificat de résidence, (résider dans la juridiction concernée par le poste budgétaire),
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité ; celles-ci doivent être dûment visées par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé,
- une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant,
- tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au niveau du diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant,
- tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant,
- une fiche familiale, pour les candidats mariés,

**Les candidats retenus doivent compléter leurs dossiers de recrutement par les documents suivants :**

- extrait de l'acte de naissance n 07,
- deux (2) certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé,
- deux (02) photos d'identité fond blanc,
- copie du document justifiant la situation légale vis-à-vis du service national,

**\* Les dossiers doivent être déposés dans un délai de 15 jours à partir de la date de la première publication de cet avis :**

- **au niveau des cours concerné par le recrutement.**
- **au niveau de l'administration centrale, ministère de la justice : 08 place Bir-Hakem, El Biar, Alger pour les poste Réservés pour l'administration Central.**

**tableau portant répartition des postes budgétaires sur les juridiction**

Juridiction		Traducteur interprète principal	Administrateur principal	Ingénieur principal en Informatique	Architecte principal	Ingénieur d'Etat en Informatique	Traducteur interprète	Assistant ingénieur en statistique de niveau 1	Assistant ingénieur en informatique de niveau 1	Secrétaire de direction	Secrétaire
Administration Central		01	01	-	01	-	02	-	01	-	02
Cour de Laghouat	cour	-	-	-	-	-	-	01	-	-	-
Cour de Bejaia	Cour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
Cour de Biskra	Cour	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-
Cour de bechar	Cour	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-
	Tribunal de bechar	-	-	-	-	-	-	-	-	01	-
Cour de Bouira	Cour	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-
Cour de Tamanrasset	Tribunal de Tamanrasset	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
	Tribunal d'ain guezzam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
Cour d'Alger	Tribunal de sidi mhamed	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01

	<b>Tribunal de rouiba</b>	-	-	-	-	01	-	-	-	-	-
<b>Cour de Setif</b>	<b>Tribunal d'ain el kebira</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
	<b>Tribunal d'el eulma</b>	-	-	-	-	01	-	-	-	-	-
<b>Cour de Sidi Bel Abbès</b>	<b>Tribunal de Sidi Bel Abbès</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
<b>Cour de Guelma</b>	<b>Tribunal de bouchegouf</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	01	-
<b>Cour d'oran</b>	<b>cour</b>	-	-	01	-	-	-	-	-	-	-
<b>Cour de Borj Bou arréridj</b>	<b>Tribunal de Borj Bou arréridj</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
<b>Cour de Boumerdes</b>	<b>Tribunal de khmis el khechna</b>	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Cour de Souk Ahras</b>	<b>Tribunal de souk ahras</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01
<b>Cour de tipaza</b>	<b>Tribunal de cherchell</b>	-	-	-	-	-	-	-	01	-	-
<b>total</b>		<b>01</b>	<b>05</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>01</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>10</b>